

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Le Conseil Municipal est convoqué pour le 05 juin 2026 à 18 h 30 dans la salle du conseil de la mairie. Les membres du conseil municipal de la Commune d'Angles-sur-l'Anglin, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation : 28 mai 2026

Date d'affichage : 28 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 11

Membres présents : Mme AMBERT Frédérique, M. BARAUDON Eric, Mme DUBOIS Lydie, M. JOUBERT Simon, Mme JOURDAN Nathalie, Mme LEROY Anne, M. PEIFFER Eric, M. PETIT-CLAIR Jean-Marie

Membres absents excusés : M. BARDOU Albert (a donné pouvoir à M. PETIT-CLAIR Jean-Marie), Mme LEROY Anne (a donné pouvoir à M. JOUBERT Simon), Mme MARCHADIER Dominique (a donné pouvoir à Mme DUBOIS Lydie), M. MORIN Clément (a donné pouvoir à Mme JOURDAN Nathalie).

Mme DUBOIS Lydie est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h34.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du 22/05/2026.
- 2- Élections sénatoriales.
- 3- Désignation des commissaires titulaires et suppléants à la Commission Communale des Impôts Directs.
- 4- Demande double collecte des ordures ménagères durant la période estivale auprès du SIMER.
- 5- Demande d'évolution du zonage des parcelles F-28, F-343 et F-344 (stade communal).
- 6- Questions diverses

I / Approbation des PV du 22 mai 2026.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 22 mai 2026 et invite les conseillers à se prononcer sur ce dernier. Le procès-verbal du 22 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

II / 2026/028 – ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-DCL/BER-204 du 20 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des deux sénateurs de la Vienne le dimanche 27 septembre 2026 ;

Le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, conformément aux opérations et aux résultats décrits dans le procès-verbal annexé.

III / 2026/029 – DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Monsieur le Maire informe que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Il rappelle également que la nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques, sur proposition du conseil municipal par la prise d'une délibération.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur le Maire invite donc les membres du conseil municipal à se prononcer sur la désignation de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants. Il rappelle que cette liste permettra au directeur régional des finances publiques de désigner par la suite 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Débat : M. Jean-Marie PETIT-CLAIR demande s'il est possible que les noms des 24 personnes proposées à la Direction Générale des Finances Publiques soient lus en séance. Monsieur le Maire procède à l'énumération des 24 commissaires figurant sur la liste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- Adopte la liste suivante pour proposition à soumettre à la Direction Générale des Finances Publiques

Titulaires :	Suppléants :
- AMBERT Frédérique - JOURDAN Nathalie - DUBOIS Lydie - RIDEAU Michel	- AURIAULT Jean-Marc - JACOB Guylène - BACQUET Valérie - LEROY Anne

- PINCON Geneviève	- JOUBERT Simon
- GIGUET Christiane	- ANATOMARCHI Dominique
- VERSCHUEREN Patrick	- MORIN Clément
- GESLIN Emmanuelle	- BARAUDON Eric
- HAMON Brigitte	- POCHIECKA Daniel
- MARCHADIER Nathalie	- BACHELIER Jacky
- BARON BEAUCHAMP Stéphanie	- BOBIER Gérard
- PETIT-CLAIR Jean-Marie	- NONNET Eric

IV / 2026/030 - DEMANDE DE DOUBLE COLLECTE ESTIVALE AUPRÈS DU SIMER.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'augmentation de la fréquentation du village en période estivale et la hausse de production de déchets que cela induit,

Constatant le débordement régulier des contenaires,

Compte tenu de l'avis défavorable émis par le SIMER suite à une première demande de collecte hebdomadaire,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'associer avec d'autres communes alentours rencontrant les mêmes problématiques, afin de réitérer la demande de collecte hebdomadaire auprès du SIMER.

Débat : M. Jean-Marie PETIT-CLAIR souhaite savoir si tous les habitants ont été consultés à propos de cette collecte hebdomadaire et quel coût supplémentaire cela engendra. Monsieur le Maire propose alors d'organiser une consultation des habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Va solliciter les communes alentours et renouveler la demande de collecte hebdomadaire auprès du SIMER
- Autorise le Maire à effectuer toute démarche se rapportant à ce dossier.

V / 2026/031 – DEMANDE D'ÉVOLUTION DU ZONAGE DES PARCELLES F-28, F-343 et F-344 (stade communal).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Constatant le manque de stationnement sur la commune,

Monsieur le Maire propose de :

- mettre en place une phase test, sans aménagement lourd ni artificialisation,
- avec une évaluation de la fréquentation,
- tout en conservant la destination du stade en aire de loisirs.

A l'issue de cette phase test, la situation sera évaluée et, selon les résultats, une demande de modification du zonage de Plan Local d'Urbanisme de la commune sera adressée à la

Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut, ou bien la commune indiquera à la communauté d'agglomération que cette zone devra être définie comme lieu de stationnement dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal H-M en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette démarche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- de mettre en place une aire de stationnement sur le stade communal, sans aménagement lourd ni artificialisation, avec une évaluation de la fréquentation, tout en conservant la fonction d'aire de loisirs du stade,
- d'évaluer la situation après la phase test et, de solliciter les services de la communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut.

VI / QUESTIONS DIVERSES.

☐ Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas encore eu de retour concernant la commission qui s'est tenue ce mardi 2 juin, statuant sur la demande d'extension de protection de la falaise au titre des monuments historiques.

☐ Mme Nathalie JOURDAN fait savoir que le 1^{er} marché estival hebdomadaire a eu lieu ce mercredi 3 juin. Les 5 commerçants présents étaient satisfaits, ainsi que les clients qui y sont venus. Il est probable que de nouveaux commerçants s'ajoutent à ceux déjà présents, notamment des repas créoles.

☐ M. Simon JOUBERT informe que lors de la dernière réunion du Comité Sécurité Aménagement Travaux, les participants ont notamment travaillé sur de nouveaux emplacements pour l'installation de tables de pique-nique et de poubelles. La prochaine réunion de ce comité aura lieu le 15 juin à 18h, puis tous les premiers lundis du mois, à 18h également.

☐ M. Simon JOUBERT fait savoir que la municipalité a rencontré la gérante de Canoëcolo. Après échanges avec cette dernière, la convention signée est maintenue, avec utilisation de la remorque-magasin qui a reçu l'habillage en acier corten. La remorque sera récupérée lundi 8 après-midi.

☐ Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec toutes les associations de la commune va être organisée la 1^{ere} semaine d'octobre.

☐ Monsieur le Maire indique que les aménagements autour de l'aire de jeux sont en cours de réalisation.

☐ Mme Nathalie JOURDAN et M. Jean-Marie PETIT-CLAIR informent l'assemblée qu'ils vont prochainement rencontrer le syndicat énergie Vienne pour étudier la possibilité de transférer la gestion de l'éclairage public à ce syndicat.

☐ Mme Nathalie JOURDAN indique la municipalité étudie le dossier de l'ancienne pharmacie. L'estimation des travaux étant très élevée, la nouvelle équipe souhaiterait faire de nouveaux devis, ainsi qu'un nouveau diagnostic structurel. Suite à une rencontre avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF N-A), il a été évoqué la possibilité de prolonger de 2 ans supplémentaires l'actuelle convention, à condition que la commune verse une partie de la somme due à l'EPF N-A en 2027, puis en 2028, et le solde en 2029.

☐ M. Jean-Marie PETIT-CLAIR souhaite connaître les travaux de voirie envisagés pour 2026. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas encore eu le temps de regarder ce dossier. Il précise

également qu'un nouveau règlement concernant le dispositif d'aide ACTIV a été publié en ce début de mois. L'ACTIV 3 sera désormais une dotation triennale mobilisable sur une ou plusieurs années. M. Jean-Marie PETIT-CLAIR se porte volontaire pour reprendre le dossier « voirie » avec MM. Eric BARAUDON et Simon JOUBERT.

□ M. Jean-Marie PETIT-CLAIR voudrait connaître l'état d'avancement du dossier concernant l'arbre de Judée. Monsieur le Maire annonce qu'à ce jour il a reçu uniquement le devis de Vert Taille, pas encore celui de l'entreprise réalisant l'aménagement au pied de l'arbre et l'étai. Il précise qu'il serait préférable d'attendre les deux devis pour solliciter la subvention.

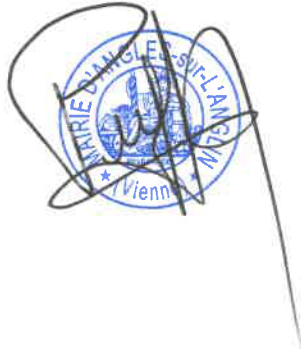
□ Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 10 juillet.

Les membres du conseil n'ayant pas d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h34.

Procès-verbal de séance du conseil municipal du 05 juin 2026 approuvé et arrêté le 10/07/2026

Date de publication : 27/07/2026

Eric PEIFFER,
Maire d'Angles-sur-l'Anglin



Lydie DUBOIS,
Secrétaire de séance